

N° 2022-39

SITCOM  
Région d'Argentan**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRI ET DE COLLECTE  
DES ORDURES MÉNAGÈRES DE LA RÉGION D'ARGENTAN**

Le 13 octobre 2022, à dix-huit heures, les délégués des communautés de communes du SITCOM Région d'Argentan se sont réunis en conseil syndical, en la salle de réunion du quai de transfert des déchets, rue de la Saponite à Argentan, sur convocation et sous la Présidence de Monsieur Jacques PRIGENT, Président du SITCOM Région d'Argentan.

Date de convocation :  
28/09/2022

Présents : Catherine APPERT, Michèle BALLON, Patrick BELLANGER, Claudine BELLENGER, Thierry CLÉREMBEAUX, Pierre CORREYEUR, Pierre COUPRIT, Jacques DROUIN, Cécile DUPONT, Raymond ESNALT, Claude FERUELLE, Philippe GRANDIN, Gérard GRANDSIRE, Philippe JIDOUARD, Hervé LASNE, Xavier LE MENAHES, Jean-Luc LEMERCIER (suppléant), Gilles MALLET, Isabelle MOITEAUX, Jacques PRIGENT, Jacques VIMONT.

Nombre de délégués en  
exercice :  
30

Absents : Jean-Marc BISSON, Daniel BERRIER, Karine BOURDELAS, Valérie CHESNEL, Hubert CHRISTOPHE, Sylvain GAUDIN, Frédéric GODET, Jean-Pierre LEROUX, Clotilde MICHEL, Jean-Louis PITEL.

Nombre de délégués  
Présents :  
21

**Objet : Vente du véhicule léger immatriculé 8212-VD-61**

Nombre de suffrages  
exprimés :  
21

Monsieur le président rappelle aux délégués que le SITCOM a renouvelé son parc de véhicule léger avec l'achat d'un Renault Captur en avril 2021, livré en 2022.

Il remplace le véhicule Ford C-Max immatriculé 8212-VD-61 acquis en 2007, mis en vente via le site de vente en ligne aux enchères « Agorastore ».

Nombre de voix :  
Pour : 21  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Au terme des enchères, l'entreprise Auto Web Distribution a été retenue en qualité d'acquéreur du véhicule pour la somme de 4 192€.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de la vente du véhicule Ford C-Max immatriculé 8212-VD-61 au prix de 4 192€ à l'entreprise Auto Web Distribution,
- Autorise sa sortie de l'inventaire du SITCOM Région d'Argentan répertorié sous le N° 2182-2007-21,
- Autorise le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires en vue de cette vente.

Acte rendu exécutoire  
après envoi en  
Sous-Préfecture le :

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président

Et publication ou  
notification du :

